



COMMUNE DE CHOISY

CONSEIL MUNICIPAL  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
EXTRAIT N°2026-24

L'an deux mil vingt-six, le 28 avril à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Choisy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DIZIER, Maire.

Date d'envoi de la convocation du conseil municipal : 3 avril 2026

Date d'affichage de la convocation du conseil municipal : 3 avril 2026

**Membres en exercice : 19**

**Présents : 11**

François DIZIER, Sylvie AUROY, Jacqueline CECCON, Anne-Laure FRANCOZ, Andréas HANDLBAUER, Killian L'HOMME, Gwennaëlle ALEXANDRE, Cédric REGLI, Marion SAGNOL MOUSSET, Jacqueline PECORARO, Michel SOCQUET-CLERC

**Absents ayant donné pouvoir : 4**

MASSON Cyril à REGLI Cédric, DESSEIGNE Simon à HANDLBAUER Andréas, GUILLOTTE Yves à PECORARO Jacqueline, LAVOREL Catherine à SOQUET-CLERC Michel

**Absents sans pouvoir : 4**

*Clément FOUQUE, Olivier MIGUET, Xavière MICHELOT, Aurore MOSSIERE*

**Nombre de suffrages exprimés : 15**

**Secrétaire de séance** : Anne-Laure FRANCOZ

**Délibération n°2026-24. : Adoption du Compte financier Unique (CFU) 2025 du budget principal**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'exercice du budget principal 2025,

Vu l'avis de la commission des Finances du 8 avril 2026,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2025 de ce budget a été réalisée par le comptable public du service de gestion comptable d'Annecy,

Le CFU est accompagné d'un rapport de présentation, annexé à la présente délibération,

Les résultats de l'année s'établissent ainsi qu'il suit :

VALEUR EN EUROS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT			
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	ou déficit	excédent
Opération de l'exercice 2025	1 481 392.78 €	2 380 620.02 €	2 939 794.49 €	1 976 703.54 €	4 421 187.27€	4 357 323.56 €
Solde d'exécution de l'exercice 2025		899 227.24 €	963 090.95 €		63 863.71 €	
Résultat reporté 2024		65 516.69 €		230 246.84 €		295 763.53 €
<b>RESULTATS CUMULES</b>		<b>964 743.93 €</b>	<b>732 844.11</b>			<b>231 899.82 €</b>
RESTES A REALISER 2025		0.00 €	0.00 €	490 200.00 €	0.00 €	490 200.00 €
<b>RESULTATS CUMULES</b>		<b>964 743.93€</b>	<b>242 644.11 €</b>			<b>722 099.82</b>

En 2025, la section de fonctionnement présente un excédent de 899 227.24 €, montrant une gestion équilibrée des dépenses et des recettes.

La section d'investissement est en déficit de 963 090.95 €, en raison d'un niveau important de dépenses. Compte-tenu des résultats antérieurs reportés et des restes à réaliser, le résultat de clôture est excédentaire à hauteur de 722 099.82 €.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'adopter le compte financier unique pour l'exercice 2025 du budget principal annexé à la présente délibération,
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-avant,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du budget principal

AUTORISE Monsieur le Maire à signer

Fait et délibéré à Choisy, le 28 avril 2026

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,



François DIZIER



Anne-Laure FRANCOZ

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble (2 place de Verdun – BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*